

Nous nous souvenons aussi qu'en mars de cette année, lorsqu'on a parlé de la construction du tronçon intermédiaire de l'Ontario du Nord, le ministre du Commerce a expliqué que le Gouvernement avait cherché une proposition dont il pourrait raisonnablement saisir le Parlement afin de procéder bientôt à l'aménagement du pipe-line en s'assurant qu'il s'agirait d'une entreprise privée. Je citerai la page 2234 du *hansard* du 15 mars dernier:

Une proposition raisonnable de ce genre émane de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. Le gouvernement fédéral est tellement impressionné par ses avantages et ses perspectives de succès qu'il est disposé, sous réserve de l'approbation du Parlement, de participer à la construction et à la possession temporaire d'un tronçon de la canalisation projetée.

C'était le 15 mars. Le reste était censé être propriété privée et, aujourd'hui, on nous parle de ce plan étrange et extraordinaire. Il doit sûrement y avoir des explications qui n'ont pas encore été fournies. Nous savons ce qui arrivera. Nous savons que par suite de l'avance de fonds au pipe-line de l'Ouest, la société de la Couronne n'aura pas l'avantage de poursuivre le financement d'autres travaux. Alice au pays des merveilles n'a jamais produit quelque chose de plus étrange que la situation singulière dont nous sommes témoins.

Le Gouvernement nous dit qu'il ne construira pas ce tronçon; auparavant, c'était la considération importante. Mettons que la société *Trans-Canada* aménage le pipe-line jusqu'à Winnipeg. Qu'arrivera-t-il ensuite? Qu'advientra-t-il du tronçon allant de Winnipeg à la frontière de l'Ontario? Qu'advientra-t-il du secteur partant de Kapuskasing de manière à s'harmoniser avec les dispositions prises par l'Ontario? Qu'advientra-t-il des autres segments du pipe-line? Nous ne le savons pas, car le Gouvernement a gardé le secret au sujet de la mesure suivante qu'il prendra dans l'exécution de ce plan étrange et tortueux.

Cette nouvelle entente présente plusieurs particularités intéressantes. Le ministre du Commerce nous a dit aujourd'hui que la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* devra placer une somme importante avant de recevoir une avance. L'accord dispose que la *Trans-Canada* devra dépenser 7 millions et demi avant qu'une avance soit consentie. Oh! mais on ne s'attendrait pas à ce que tout passe comme une lettre à la poste, et ce n'est pas le cas d'ailleurs. Elle ne dépensera pas 7 millions et demi; pas du tout. L'accord dispose qu'on déduira de ce montant et qu'on considérera comme partie des frais toute dépense déjà faite qui pourrait à juste titre être attribuable à ce tronçon

ouest. A combien cela se montera-t-il? Nous ne le savons pas. La seule manière dont nous pourrions le savoir serait par le renvoi de la question à un comité, comme je l'ai proposé au premier ministre. Nous avons le droit de savoir combien l'on versera effectivement, aux termes de cette disposition du contrat.

C'est caractéristique du genre de méthode qui exige à ce point que nous soumettions la question à un comité. Le temps? Certes nous en avons le temps, si cela est la bonne ligne de conduite à suivre, et nous savons que la seule démarche à faire à l'égard d'un tel projet de loi est de le soumettre au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques ou à un comité spécial, au gré du Gouvernement, pour que l'on puisse obtenir les renseignements.

Il y a évidemment un certain nombre d'autres détails sur lesquels il n'est pas nécessaire de s'étendre pour le moment, mais le ministre du Commerce a dit en cette enceinte, mardi dernier, quelque chose d'intéressant. Voici ses propres paroles:

Mes fonctionnaires m'ont aussi informé que la date de livraison la plus rapprochée en ce qui concerne les commandes de tuyaux de 34 pouces passées aujourd'hui se placerait dans le quatrième trimestre de 1957. Abandonner la *Trans-Canada* au bénéfice d'un autre groupe privé, ce serait par conséquent abandonner tout espoir de faire commencer la construction du tronçon ouest en 1956, voire en 1957.

Que ces mots signifient-ils? Cela signifie-t-il que les gens qui ont des intérêts dans la *Tennessee Gas* ont mis le couteau sous la gorge du Gouvernement? C'est bien la seule signification que l'on puisse trouver, si toutefois il y en a une. On croirait les entendre dire: "Nous détenons le pipe-line, et que personne d'autre n'y touche." Qu'attend le Gouvernement pour négocier pour une fois sur un plan qui représente les intérêts du Canada et ne pas se laisser dire par les capitalistes américains si oui ou non nous aurons les tuyaux de 34 po. ou n'importe quels autres tuyaux nécessaires à une entreprise de cette nature? Si nous ne pouvons pas avoir les tuyaux de 34 po., les seuls responsables sont les membres du gouvernement du Canada. Si ces tuyaux sont disponibles, les gens qui ont bénéficié de tant d'égards sont moralement tenus de le céder au gouvernement. S'ils s'y refusent, je pense qu'on ne pourrait guère parler de négociations avec ces gens comme de négociations avec des personnes prêtes à traiter avec notre gouvernement en toute justice et équité. La *Tennessee Gas* et ses associés mènent le bal. Ce sera la *Tennessee Gas* ou rien. Voilà le genre d'indépendance que proclame le Gouvernement.